



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

DECLARATION PREALABLE au Comité technique spécial des agents des greffes des juridictions administratives du 20 novembre 2013

Les 28 et 29 octobre derniers était organisé un colloque pour célébrer le 60^{ème} anniversaire de la création des juridictions administratives.

Cette manifestation très largement suivie a rassemblé l'ensemble des membres qui la compose.

Seules absentes à ces deux journées les organisations syndicales représentatives des agents des greffes des cours et des tribunaux administratifs qui n'ont pas été invitées contrairement à celles des organisations syndicales des magistrats.

En effet, au-delà de ces organisations oubliées ou négligées, ce sont les 1550 hommes et femmes qu'il n'a pas été jugé nécessaire d'associer à cet anniversaire.

Si l'on compare les juridictions administratives à notre porte-avions nucléaire, ces 1550 agents en représentant l'équipage, croyez vous qu'il aurait pu appareiller ou se déployer sans son équipage.

De plus, lors de ce colloque, l'administration a, pour la première fois, admis que derrière les 30 % des décisions rendues par les des juridictions administratives, se trouvait un agent de greffe.

Enfin, cette année où la mise en place de la procédure du télérecours va soumettre les greffes à un changement radical de leur méthode de travail, à une obligation de formation et d'adaptation et où ils relèveront ce nouveau défi, on oublie leur existence. C'est incompréhensible.

Aussi, Force ouvrière estime que le moment est venu de conduire une réflexion sur les métiers des greffes et d'élaborer un véritable statut qui permettra la reconnaissance des compétences et l'évolution des agents dans leur carrière.

